

Association France Victimes 34

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

PKF ARSILON

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Association France Victimes 34
56 Rue de l'Université
34000 Montpellier

Aux Membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association France Victimes 34 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Manguio, le 31 mai 2023

Le commissaire aux comptes
PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES

Solene SAELENS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Saeleens', with a large, sweeping flourish underneath.

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/21
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 287,52	3 287,52		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	57 249,60	44 631,04	12 618,56	12 493,75
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	60 537,12	47 918,56	12 618,56	12 493,75
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				
Autres créances (3)	5 509,87		5 509,87	9 290,41
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	222 332,02		222 332,02	183 193,70
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	227 841,89		227 841,89	192 484,11
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	288 379,01	47 918,56	240 460,45	204 977,86

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	72 036,54	54 851,28
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	21 426,43	17 185,26
SITUATION NETTE	93 462,97	72 036,54
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	93 462,97	72 036,54
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	63 000,00	50 500,00
Provisions pour charges	10 776,00	9 392,00
TOTAL PROVISIONS	73 776,00	59 892,00
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	60,00	60,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 923,90	11 792,23
Dettes fiscales et sociales	61 058,08	57 197,09
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	179,50	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 000,00	4 000,00
TOTAL DETTES	73 221,48	73 049,32
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	240 460,45	204 977,86

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

73 221,48

73 049,32

COMPTE DE RÉSULTAT

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	38 572,50	23 506,00	15 066,50	64,10
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	509 088,00	436 898,34	72 189,66	16,52
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1,60	1,00	0,60	60,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	547 662,10	460 405,34	87 256,76	18,95
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	104 071,23	91 043,88	13 027,35	14,31
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 647,73	2 464,90	1 182,83	47,99
Salaires et traitements	342 582,91	319 669,74	22 913,17	7,17
Charges sociales	69 660,41	68 318,35	1 342,06	1,96
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 347,99	5 506,38	841,61	15,28
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1,86	2,93	-1,07	-36,52
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	526 312,13	487 006,18	39 305,95	8,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	21 349,97	-26 600,84	47 950,81	180,26
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 068,57	386,64	681,93	176,37
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 068,57	386,64	681,93	176,37
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 068,57	386,64	681,93	176,37
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	22 418,54	-26 214,20	48 632,74	185,52

COMPTE DE RÉSULTAT

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	13 450,00	3 000,00	10 450,00	348,33
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		48 000,00	-48 000,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	13 450,00	51 000,00	-37 550,00	-73,63
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	558,11		558,11	
Sur opérations en capital		5 153,54	-5 153,54	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	13 884,00	2 447,00	11 437,00	467,39
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	14 442,11	7 600,54	6 841,57	90,01
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-992,11	43 399,46	-44 391,57	-102,29
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	562 180,67	511 791,98	50 388,69	9,85
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	540 754,24	494 606,72	46 147,52	9,33
EXCÉDENT OU DÉFICIT	21 426,43	17 185,26	4 241,17	24,68

ANNEXE COMPTABLE

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 240 460,45 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 21 426,43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 28/02/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

OCCUPATION DES LOCAUX

Les locaux du siège de l'association France Victimes 34, rue de l'université à Montpellier font l'objet d'une convention de mise à disposition par la ville de Montpellier.

Le loyer 2022 est porté en charge à hauteur de 12 965 euros et la contrepartie en subvention.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Compte	Libellé	Solde au 31/12/2022
7401000000	SUBV. MINISTERE DE LA JUSTICE	-353 323,00
7401000101	FIPD MONTPELLIER	-19 000,00
7401000102	FIPD BEZIERS	-10 000,00
7401000103	FIPD AGDE	-5 000,00
7401000104	FIPD SETE	-3 000,00
7401000105	FIPD LUNEL	-3 000,00
7401000106	FIPD LODEVE	-1 500,00
7401000107	FIPD PEZENAS	-1 000,00
7401000108	FIPD VLM	-1 500,00
7401000109	FIPD BEDARIEUX	-1 000,00
7401000110	FIPD KITS	-4 000,00
7401000111	FIPD APPELLES	-3 000,00
7401000112	DRDFE KITS	-3 000,00
7401000113	DRDFE APPELLES	-3 000,00
7401000201	EPV LODEVOIS ET LARZAC	-2 000,00
7401000202	EPV AVENE BEDARIEUX	-2 500,00
7401000203	EPV BEZIERS MED	-12 000,00
7401000204	EPV HERAULT MED AGDE	-1 000,00
7401000205	EPV BASSIN DE THAU	-1 000,00
7401000207	EPV LUNEL	-1 000,00
7401000302	COMMUN AGGLO HERAULT MED AGDE	-8 000,00
7401000303	COMMUN AGGLO HERAULT MED PEZEN	-8 000,00
7401000304	COMMUN AGGLO BEZIERS	-13 000,00
7401000401	COMMUNE MONTPELLIER	-14 000,00
7401000402	COMMUNE SETE POLITIQUE VILLE	-2 000,00
7401000403	COMMUNE LUNEL POLITIQUE VILLE	-500
7401000404	COMMUNE LUNEL MAIRIE	-1 000,00
7401000405	COMMUNE SETE MAIRIE	-1 500,00
7401000406	COMMUNE AGDE	-1 500,00
7401000407	COMMUNE BEDARIEUX	-5 000,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

7401000500	CONSEIL DEPARTEMENTAL	-10 800,00
7401220000	LOYER SUBVENTION NATURE	-12 965,00

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'objet de l'association est de favoriser auprès des victimes d'infractions pénales, d'attentats terroristes, d'accidents collectifs et de catastrophes naturelles la connaissance de leurs droits ; susciter des comportements nouveaux en faveur des victimes d'infractions pénales, d'attentats terroristes, d'accidents collectifs et de catastrophes naturelles.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

France Victimes 34 a pour missions :

L'accueil

L'orientation

L'écoute

La diffusion et le développement de la reconnaissance de l'aide aux victimes

L'aide psychologique

L'information sur les droits

Les moyens mis en oeuvre :

L'association mettra en place les structures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés. Elle disposera d'une équipe composée de salariés et de bénévoles.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- matériel informatique

entre 3 et 5 an ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	3 288			
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers				
		Matériel de transport				
Matériel de bureau & mobilier informatique			50 777		6 473	
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL			50 777		6 473	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL			54 064		6 473	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			3 288	
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
Mat. bureau, inform., mobilier						
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL					57 250	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL					60 537	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		3 288			3 288
TOTAL		3 288			3 288
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	38 283	6 348		44 631
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		38 283	6 348		44 631
TOTAL GENERAL		41 571	6 348		47 919

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour litige en cours :

Elle concerne 1 risque au prud'homme qui est provisionné pour 63000 euros.

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS À RECEVOIR

Etat des créances :

Date	Libellé pièce	Libellé mouvement	Débit
31/10/2022	Paye de oct. 22	INDEMNITES JOURNALIERES	509,87
31/12/2022	PAR CONTRIBUTION CITOYENNE	CONTRIBUTION CITOYENNE	2 200,00
31/12/2022	PAR REGUL ADMINISTRATION	AD HOCC	2 800,00

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 510
Disponibilités	
TOTAL	5 510

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FONDS PROPRES

Les fonds propres de l'association sont constitués par le compte 106800 "Fonds associatif" dont le montant est 72037€ au 31/12/2022.

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Réserves							
Autres réserves	54 851,28		54 851,28	17 185,26			72 036,54
Excédent ou déficit de l'exercice	17 185,26		17 185,26	-17 185,26	21 426,43		21 426,43
TOTAUX	72 036,54		72 036,54		21 426,43		93 462,97

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 000
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	4 000

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 835
Dettes fiscales et sociales	48 891
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	55 726

ENGAGEMENTS

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 10 776,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,05 %

Départ volontaire à 65 ans

LES EFFECTIFS

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :	14,00	14,00
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise	13,00	13,00
Employés et techniciens		
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

920030 - FRANCE VICTIMES 34

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
DOT PROV POUR RISQUES ET CHARG REGUL PROV POUR LITIGE	12 500	
COMPLEMNT IDR DOT.PROV.RISQUES CHARGES EXCEP	1 384	
CHRISTOPHE PALLARES CONTRIBUTION CITOYENNE		400
REMISE CHEQUE CONTRIBUTION CITOYENNE		250
BURON JEAN LUC CONTRIBUTION CITOYENNE		200
DUFOUR CONTRIBUTION CITOYENNE		300
FAURE CONTRIBUTION CITOYENNE		300
KLEIN CONTRIBUTION CITOYENNE		100
TIM VAN DE POLL CONTRIBUTION CITOYENNE		200
REMISE CHQ CONTRIBUTION CITOYENNE		600
BLANQUET CONTRIBUTION CITOYENNE		300
DREYFUS CONTRIBUTION CITOYENNE		300
MARCHADIER CONTRIBUTION CITOYENNE		300
DASH THOMAS CONTRIBUTION CITOYENNE		200
BRUNET JEROM CONTRIBUTION CITOYENNE		500
LE CURIEUX BELFOND CONTRIBUTION CITOYENNE		200
REMISE CHQ CONTRIBUTION CITOYENNE		1 000
REMISE CHQ CONTRIBUTION CITOYENNE		500
RAMOS CONTRIBUTION CITOYENNE		250
BOBEUF CONTRIBUTION CITOYENNE		50
DEMOULIN CONTRIBUTION CITOYENNE		200
HERNANDEZ CONTRIBUTION CITOYENNE		300
RIVAL CONTRIBUTION CITOYENNE		200
REMISE CHQ CONTRIBUTION CITOYENNE		650
CASTRO MAFRA CONTRIBUTION CITOYENNE		200
MANUELLE JEROME CONTRIBUTION CITOYENNE		300
REMISE CHQ CONTRIBUTION CITOYENNE		300
PENEAU CONTRIBUTION CITOYENNE		400
REIA KAUA CONTRIBUTION CITOYENNE		300
QUESLATI SABRI CONTRIBUTION CITOYENNE		200
PAR CONTRIBUTION CITOYENNE CONTRIBUTION CITOYENNE		2 200
SGC METROPOLE SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		2 250
TOTAL	13 884	13 450